

**CONSEIL SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 27/06/2024**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 Juin à 18 h 30, le Conseil Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SMICTOM Rhône-Garrigues - 160 Chemin des Sableyes - VILLENEUVE LEZ AVIGNON, sous la présidence de François ZANIRATO

	Adressées aux	Date envoi courrier :			
CONVOICATIONS	Délégués titulaires	21/06/2024			
INVITATIONS	Délégués suppléants	21/06/2024			
INTERCOMMUNALITÉS	COMMUNES	DÉLÉGUÉS PRÉSENTS		DÉLÉGUÉS EXCUSÉS	
		TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD	ARAMON	Pierre PRAT			
	DOMAZAN	Laurent SENOT	Benoit DIJON	Louis DONNET	
	ESTÉZARGUES	David REBEYROL		Martine LAGUERIE	Cécile VERNET
	THÉZIERS	Geneviève ARTERO Philippe DALLARA			Joëlle PATROUILLAULT
COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION GRAND AVIGNON	LES ANGLÉS	Christian BERGES Laurent DAQUAI			
	PUJAUT	Claude JOUFFRET Jean FERRARA			
	ROCHEFORT DU GARD	Yohann BLONDEAU			
	ROQUEMAURÉ	Marc COUZELAS		Philippe INDERBITZIN	Sandrine COTTAZ
	SAZE			Philippe MASSIAS Jacqueline TOURANCHE	Olivier RIVIERE
	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	François ZANIRATO Aline CHEVALIER			Emmanuel SUFFET
QUORUM ATTEINT		14 délégués titulaires OU suppléants présents			

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

### 1.1. Approbation des comptes rendus

*Il s'agit d'approuver le compte rendu du conseil syndical du 13 Juin 2024 transmis par voie électronique le 18 Juin 2024.*

**Après avoir entendu le Président, après en avoir délibéré,**

**Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du conseil syndical du 13/06/2024.**

### 1.2. Modification des représentants d'Agglomération du Grand Avignon pour la commune de Les Angles

En raison de la démission de Madame Catherine LEFERME en date du 09 Mars 2024,

Le conseil municipal de la commune a été modifié.

En conséquence, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a désigné lors de la séance du 24 Juin 2024 les nouveaux représentants de la commune de Les Angles.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Christian BERGES	M. Jean-Luc PONTILLON
M. Laurent DAQUAI	Madame Audrey MOURET

**Après avoir entendu le Président, après en avoir délibéré,**

**Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, modifie les représentants de l'Agglomération du Grand Avignon pour la commune de Les Angles.**

## 2. RESSOURCES HUMAINES :

### 2.1 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est instituée en faveur des agents publics territoriaux. Il appartient à l'organe délibérant de fixer, pour chaque niveau de rémunération prévu par le barème et dans la limite des plafonds décrétés, un montant de prime et de définir les modalités de son versement.

Pourront prétendre à cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle les agents de droit public :

- Ayant été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Ces critères sont cumulatifs.

Sont exclus du bénéfice de cette prime : les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur (dite prime Macron) ainsi que les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Seule la rémunération brute de l'agent est prise en compte pour déterminer le montant de cette prime.

Elle est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent (à l'exception de la prime prévue par le décret du 31 juillet 2023).

<u>Rémunération Brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 au 30 Juin 2023</u>	<u>Montant de la prime</u>	<u>Proposition Montant</u>
Inférieure ou égale à 23 700€	800,00 €	400,00 €
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	700,00 €	350,00 €
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600,00 €	300,00 €
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840€	500,00 €	250,00 €
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	400,00 €	200,00 €
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	350,00 €	175,00 €
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	300,00 €	150,00 €

***Après avoir entendu le Président, le conseil syndical, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents,  
Approuve la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.***

## 3. MARCHÉS PUBLICS :

### 3.1 Modification de la commission d'Appel d'Offres

Le président a exposé que l'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que le nombre de membres composant la Commission d'Appels d'Offres d'un syndicat mixte intercommunal est égal à celui prévu pour la composition de la commission d'appel d'offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé.

La commune, membre de notre syndicat ayant le nombre d'habitants le plus élevé est la commune de Villeneuve lez Avignon, la Commission d'Appel d'Offres doit donc comporter :

- o Le Président de droit,
- o 5 membres titulaires
- o Et 5 membres suppléants.

Lors du Conseil Syndical du 12 Octobre 2020, par Délibération N°2020-25, ce dernier approuve les membres suivants :

INTERCOMMUNALITÉS	COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
COMMUNAUTÉ COMMUNES PONT DU GARD	DOMAZAN	Louis DONNET	Benoit DIJON
COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION GRAND AVIGNON	PUJAUT	Mme Claude JOUFFRET	Jean FERRARA
	ROQUEMAURE	Marc COUZELAS	Philippe INDERBITZIN
	SAUVETERRE	Mme Karel ARNAU	Mme Carole DELAFONTAINE
	SAZE	Philippe MASSIAS	Olivier RIVIERE

La commune de Sauveterre ayant quitté le SMICTOM Rhône-Garrigues en date du 31 Décembre 2023,

Il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant à leur place.

Le Président fait appel à candidature. Se sont déclarés candidats :

La commune de Les Angles propose :

- Membre Titulaire : Monsieur Laurent DAQUAI
- Membre Suppléant : Monsieur Christian BERGES

INTERCOMMUNALITÉS	COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
COMMUNAUTÉ COMMUNES PONT DU GARD	DOMAZAN	Louis DONNET	Benoit DIJON
COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION GRAND AVIGNON	LES ANGLÉS	Laurent DAQUAI	Christian BERGES
	PUJAUT	Mme Claude JOUFFRET	Jean FERRARA
	ROQUEMAURE	Marc COUZELAS	Philippe INDERBITZIN
	SAZE	Philippe MASSIAS	Olivier RIVIERE

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents déclare élus membres de la Commission d'Appels d'Offres :**

- ❖ **Madame Claude JOUFFRET, Messieurs Louis DONNET, Laurent DAQUAI, Marc COUZELAS, et Philippe MASSIAS comme membres titulaires,**
- ❖ **Messieurs Christian BERGES, Benoit DIJON, Jean FERRARA, Philippe INDERBITZIN, et Olivier RIVIERE comme membres suppléants.**

**Pour faire partie avec François ZANIRATO, Président du syndicat et Président de droit de la Commission d'Appels d'offres à caractère permanent.**

### **3.2 Autorisation signature Marché N°2024-03 : Gestion et Traitement des appels téléphoniques**

Le Président a rappelé le déroulement de la procédure. La consultation comportait 4 lots :

- Gestion et Traitement des Appels téléphoniques du SMICTOM Rhône-Garrigues

Les entreprises ayant répondu à la consultation sont :

- CONTACT MEDIA

Après analyse des offres, les entreprises retenues sont :

- CONTACT MEDIA

**Après avoir entendu le Président, après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents autorise le Président :**

**À signer les contrats et documents afférents relatifs au Marché N°2024-03 - Gestion et Traitement des appels téléphoniques**

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Point de situation sur la collecte des déchets en porte à porte.



Le Président,

François ZANIRATO.